

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 26 MAI 2020**

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 11
Nombre de procuration :
Votants : 11

Présents : Mr FIERRY-FRAILLON Christian, Mr CLAUDE Jean-François, Mr ZAHM Daniel, Mr ZANARDI Guy, Mme FERNBACH Isabelle, Mr SIONNEAU Philippe, Mme LEPRINCE Nicole, Mr CAUCHARD Jacques, Mme SIMOES Sandrina, Mme DRAIN Marie-Pierre et Mme ODDOS Elise.

Absents excusés :

Madame Elise ODDOS a été désignée à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL, ELECTION DU MAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois de mai, les membres du Conseil municipal de la commune de LALLEY proclamés par le Bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit mai deux mille vingt par le Maire sortant, monsieur Michel PICOT, en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Michel PICOT, maire sortant, qui après appel nominal des onze membres élus au 1^{er} tour et présents ce jour formant ainsi la totalité du conseil, a déclaré installer :

FIERRY-FRAILLON Christian, CLAUDE Jean-François, ZAHM Daniel, ZANARDI Guy, FERNBACH Isabelle, SIONNEAU Philippe, LEPRINCE Nicole, CAUCHARD Jacques, SIMOES Sandrina, DRAIN Marie-Pierre et ODDOS Elise dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

La séance s'est poursuivie sous la présidence de Mr CLAUDE Jean-François, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a désigné à l'unanimité Mme ODDOS Elise pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme SIMOES Sandrina et Mr CAUCHARD Jacques ont été désignés à l'unanimité assesseurs.

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Après un appel à candidature et proposition de Mr FIERRY-FRAILLON Christian pour assurer les fonctions de maire, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote, et l'a déposé lui-même dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Mr Christian FIERRY-FRAILLON, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le président indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée délibérante. La commune peut donc disposer de 3 adjoints au maire au maximum et d'au minimum 1 adjoint. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

Le Maire demande au conseil municipal de définir le nombre d'adjoints pour la nouvelle équipe.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de prendre deux adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Mr FIERRY-FRAILLON Christian, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Mme SIMOES Sandrina et Mr CAUCHARD Jacques ont été désignés à l'unanimité assesseurs. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire, conformément aux articles L.2122-4 et 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Aux vues de la délibération précédente, le nombre d'adjoint à élire est fixé au nombre de deux.

Les adjoints prenant rang dans l'ordre de leur nomination, le président invite en conséquence les conseillers à procéder à l'élection du premier adjoint au maire.

Premier adjoint

Après un appel à candidature et proposition de Madame DRAIN Marie-Pierre pour assurer les fonctions de première adjointe, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 (onze)

A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1 (un)

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10 (dix)

A obtenu, Mme DRAIN Marie-Pierre, unique candidat : 10 (dix) voix

Mme DRAIN Marie-Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé première adjointe au maire et a été immédiatement installée.

Deuxième adjoint

Après un appel à candidature et proposition de Madame SIMOES Sandrina pour assurer les fonctions de deuxième adjointe, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 (onze)

A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1 (un)

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10 (dix)

A obtenu, Mme SIMOES Sandrina, unique candidat : 10 (dix) voix

Mme SIMOES Sandrina ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjointe au maire et a été immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

